

Dans les coulisses de la revue *Sociologie du travail*

Didier Demazière, « Dans les coulisses de *Sociologie du travail* », *Sociologie du travail* [En ligne], Vol. 59 - n° 1 | Janvier-Mars 2017, mis en ligne le 01 février 2017, consulté le 26 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/502> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdt.502>

La revue *Sociologie du travail* a décidé de mettre un terme au contrat d'édition conclu en 1999 avec Elsevier, devenu Elsevier-Masson. Une quatrième période s'ouvre pour la diffusion de la revue, après la collaboration avec les éditions du Seuil (1959-1981), Dunod (1982-1998) et Elsevier (1999-2016). Désormais les numéros trimestriels de *Sociologie du travail* seront diffusés par Revues.org un portail d'édition électronique ouverte. Cette évolution peut apparaître comme une double révolution. D'une part elle marque une rupture avec un éditeur international contesté pour ses tarifs exorbitants, et inscrit la revue dans le mouvement en faveur d'un accès ouvert aux articles scientifiques. D'autre part elle signifie l'abandon du support papier et le choix d'une diffusion intégralement numérique.

Pourtant ces changements prolongent aussi des orientations anciennes et bien installées à *Sociologie du travail*. Depuis son origine la revue a toujours accordé une place éminente à ses lecteurs : elle existe d'abord et avant tout pour eux, pour diffuser des connaissances et alimenter les débats de la discipline. Cela implique bien sûr, de réaliser en amont une évaluation scientifique collégiale des textes proposés à la revue et un travail éditorial approfondi en vue de fabriquer une publication de qualité. Par ailleurs, depuis deux décennies la revue a parié sur le développement de l'édition électronique : cela explique la contractualisation avec Elsevier qui offrait déjà en 1999 une diffusion numérique sans équivalent à travers son portail Science Direct. C'est une option qui a porté ses fruits en termes de visibilité de nos auteurs, de lecture de leurs textes, de citation de leurs articles. Avec le choix de l'édition électronique ouverte nous poursuivons dans ces directions.

Ce changement nous incite à rappeler les grandes orientations de *Sociologie du travail* en les situant dans un contexte de transformation de l'édition scientifique et de montée en puissance des supports numériques. Nous aborderons plusieurs dimensions de la politique de la revue, autour de quelques questions : 1) quelle est la politique de diffusion et pourquoi l'inscrire dans le cadre de l'édition ouverte ; 2) quelle est la politique éditoriale et à quel modèle économique, avec ses contraintes et ressources, s'articule-t-elle ; 3) quelle est la politique scientifique et comment se traduit-elle dans le fonctionnement interne et dans les caractéristiques des contenus publiés ?

1. Politique de diffusion et édition ouverte

Les supports numériques sont devenus en quelques années le principal vecteur des revues scientifiques, dans toutes les disciplines. Désormais les revues sont diffusées par voie électronique, à travers des portails d'éditeurs (comme Science Direct ou Sage), des plateformes spécialisées (comme Revues.org ou Cairn) ou des systèmes d'archivage en ligne (comme Jstor ou Persée). De nouvelles revues ont été lancées en format électronique, et nombre de revues plus anciennes utilisent désormais les deux supports, papier et numérique. Si la version électronique a d'abord été vue comme un complément aux numéros imprimés, cette complémentarité a évolué, le numérique l'emportant progressivement, et inéluctablement sans doute, sur le papier. D'ailleurs si de nombreuses revues, et pas seulement les plus récentes, sont diffusées exclusivement par voie électronique, il devient impossible de miser sur le seul format imprimé. Dès lors, quelle est la politique de diffusion de *Sociologie du travail* ?

Un centre de gravité devenu numérique

Les modes de consultation des revues ont considérablement évolué, depuis le déplacement physique en bibliothèque vers l'accès à partir de l'écran d'ordinateur, depuis la prise en mains des numéros vers l'interrogation de moteurs de recherche, depuis la lecture de volumes complets vers la recherche par article. De la recherche bibliographique au stockage des textes en passant par la lecture des contenus, de nouveaux usages se sont installés avec l'essor de la publication électronique. *Sociologie du travail* a connu ces changements, lisibles dans les évolutions en ciseau des courbes de ses abonnements papier et électroniques : depuis le début des années 2000 les premiers baissent à un rythme qui s'accélère (de 5 à 6% par an, puis jusque 12 à 15%) et les seconds progressent à rythme élevé. Surtout cela a provoqué une croissance très rapide, et ininterrompue du nombre de lecteurs, plus précisément de téléchargements (tableau 1). S'il est impossible d'estimer le nombre de lecteurs correspondant aux abonnements papier, du moins le téléchargement – et non pas la simple visite du site – peut-il être considéré comme un indicateur de lectorat.

2001	2.677
2003	10.239
2005	17.785
2007	27.466
2009	49.099
2011	43.741
2013	55.047
2015	74.168

Tableau 1. Évolution du nombre annuel de téléchargements d'articles de *Sociologie du travail* sur Science Direct

Le développement des supports numériques de diffusion a été renforcé ces dernières années par les prises de position des pouvoirs publics, en Europe et en France, en faveur d'un accès ouvert (*open access*) aux savoirs scientifiques c'est à dire de formes alternatives de circulation des publications, souvent qualifiées de libres, et trop rapidement assimilées à la gratuité. Ce mouvement s'accélère à partir de 2012, quand la Commission européenne émet une recommandation en direction de ses États membres sur l'accès et la conservation des informations scientifiques issues de la recherche financée sur fonds publics. L'objectif est d'inciter à la définition de politiques nationales permettant que « les publications soient librement accessibles dans les meilleurs délais, de préférence immédiatement, et, dans tous les cas, au plus tard six mois après leur date de publication, et au plus tard douze mois pour les publications dans les domaines des sciences sociales et humaines ».

Ces dispositions ont suscité de multiples débats et controverses en France, dont rend compte notamment un supplément de la Revue d'histoire moderne et contemporaine (62-4bis publié fin 2015). En pratique elles signifient pour les revues un rétrécissement de la période de diffusion payante, autrement dit un abaissement de la barrière mobile (souvent fixée à trois années), avec un risque de perte de revenu disent les uns et une amélioration de l'accessibilité et de la visibilité disent les autres, ces deux conséquences n'étant d'ailleurs nullement contradictoires. L'enjeu sous-jacent à ce débat est moins celui de la notoriété des revues, tant il est difficile de mesurer les effets d'une période d'accès payant de quelques années sur la diffusion, que celui de leur économie et de leurs sources de revenus, nous y reviendrons (infra deuxième partie).

Cette question est d'autant plus sensible qu'à l'abaissement de la barrière mobile s'ajoute une politique d'incitation au dépôt immédiat de toute publication issue de la recherche financée sur fonds public dans des archives ouvertes (type HAL du CNRS). Or il ne faut pas sous-

estimer la forte interdépendance entre les politiques promouvant les archives ouvertes en direction des chercheurs d'une part, et celles qui poussent les revues vers l'édition électronique ouverte d'autre part : quelle est la signification d'une barrière mobile si un article publié dans une revue est immédiatement déposé dans une archive ouverte, voire sur ces sites de plus en plus nombreux où les chercheurs partagent leurs CV et publications (comme ResearchGate.net, Academia.edu) ? L'instauration d'un embargo, c'est à dire une durée de rétention demandée à l'auteur avant la diffusion libre de son article, d'une durée équivalente à la barrière mobile n'est-elle pas nécessaire pour que celle-ci ait encore un sens ? Prôner l'auto-archivage immédiat n'est-ce pas contradictoire avec le maintien d'une barrière mobile puisqu'un tel archivage est un moyen commode de contourner les plateformes de diffusion où l'accès aux articles est payant pendant quelques années ? Le débat n'est pas clos. Mais on peut supposer que l'auto-archivage immédiat a des conséquences négatives sur les revenus issus de la diffusion électronique, puisque ceux-ci sont généralement proportionnés au volume de téléchargements. De plus, cela manifeste une absence de reconnaissance du travail réalisé par les revues sur les textes qu'elles publient : expertise des manuscrits, échanges avec les auteurs en vue de les améliorer, corrections de forme et préparation des textes acceptés, mise aux normes et relecture des épreuves, jusqu'à l'édition finale et la mise en ligne.

Le CNRS soutient les orientations en faveur d'un large et libre accès aux résultats de la recherche scientifique publique. Et l'InSHS a conditionné sa politique de soutien aux revues à une diminution de leur barrière mobile sur les portails de diffusion, argumentant que l'accès libre améliore la diffusion et la citation. Ce point mériterait discussion, tant il est évident que la diffusion et la citation, en particulier à l'échelle internationale, dépendent de bien d'autres facteurs, dont la notoriété des revues dans leur discipline, laquelle n'est pas sans lien avec leur ancienneté. Pour s'en convaincre il suffit de noter que les revues de sociologie en langue française qui sont retenues par Thomson Reuters pour le calcul de son facteur d'impact (ISI Journal Citations Reports) sont fort peu nombreuses : les doigts d'une seule main suffisent pour compter les trois revues de la discipline qui y figurent en 2015. Et ces revues ont toutes été créées il y a plus de 40 ans, et ont depuis longtemps une barrière mobile supérieure à trois années.

Il reste que les formules de diffusion électronique des revues ont été démultipliées depuis 1999, moment où le contrat passé avec Elsevier a permis à *Sociologie du travail* d'amplifier sa diffusion et d'obtenir une visibilité internationale précoce et rapide (au bout de quelques années les abonnements hors de France représentaient 40% du total et leur part a continué de croître jusque 60%). La contrepartie de cette visibilité internationale aura été un accès payant à nos contenus ; et plus, un accès payant permanent, c'est à dire sans barrière mobile, et un accès payant intégral, y compris pour les recensions d'ouvrages jusqu'à une période récente. Cette politique de l'éditeur se caractérisait en outre par des tarifs très élevés, en conformité avec les stratégies des grands éditeurs commerciaux internationaux. Toutefois notre revue bénéficiait d'une redevance lui donnant les moyens matériels d'une politique éditoriale active et innovante (infra deuxième partie). Mais cette formule de diffusion est devenue intenable à mesure que les modèles économiques des grands éditeurs étaient dénoncés comme des formes illégitimes d'appropriation de biens communs que sont les productions scientifiques, et faisaient l'objet de campagnes de boycott, dont Elsevier a été une cible privilégiée. Dans ce même mouvement, la politique de l'InSHS s'infléchissant notablement, nos liens avec Elsevier devenaient incompatibles avec le soutien du CNRS, qui s'est traduit de manière constante par le financement d'un poste de secrétaire de rédaction.

Cette conjoncture nouvelle a conduit *Sociologie du travail* à réviser sa politique de diffusion, en cherchant une formule qui, tout en étant en phase avec le nouveau contexte, prolonge le tournant numérique que nous avons pris très tôt, et améliore encore l'accessibilité des textes

que nous publions. Après une série d'échanges avec des éditeurs, internationaux et nationaux, nous avons opté pour une formule 100% numérique, et affranchie de la dépendance à l'égard d'une maison d'édition classique. L'existence du portail Revues.org, soutenu par le CNRS, nous a offert cette opportunité. L'option du tout numérique est un choix de diffusion, adossé à notre longue expérience en la matière. Elle a un impact direct sur le produit délivré puisque nos lecteurs ne pourront pas accéder à des volumes imprimés (même si l'impression à la demande est un service accessible et payant), à un moment où la plupart d'entre eux privilégient la consultation électronique. Mais elle n'aura pas de conséquence sur la revue en tant que production et entreprise collectives : un numéro paraîtra chaque trimestre, tous les articles et autres recensions seront l'objet d'une évaluation par les pairs, les textes acceptés seront améliorés par des corrections scrupuleuses soumises aux auteurs, les textes seront mis en forme selon des critères professionnels, la politique d'archivage sur d'autres portails sera poursuivie, etc. Nul doute qu'à l'avenir l'édition numérique l'emportera sur l'édition imprimée pour ce qui concerne les revues scientifiques. La dynamique est puissante, et si les directions qu'elle prendra ne sont pas clairement tracées, du moins *Sociologie du travail* est-elle résolument inscrite dans ce mouvement.

Une formule de diffusion numérique : le Freemium

La diffusion en accès ouvert se décline en plusieurs options fortement contrastées. Nos contacts avec des éditeurs permettent d'identifier quatre formules d'accès ouvert. Tout d'abord l'accès aux textes d'une revue peut être ouvert de manière immédiate, totale et sans condition. Dans ce cas tout utilisateur peut consulter gratuitement et sans restriction l'ensemble des articles, y compris les derniers mis en ligne. Cette formule est réputée être celle qui optimise le nombre de consultations et qui élargit le lectorat, en particulier au-delà des lecteurs qui bénéficient d'abonnements souscrits par les bibliothèques universitaires. Elle signifie aussi, par définition, une absence totale de revenu dégagé par la diffusion électronique. En ce sens elle peut être particulièrement adaptée aux revues qui comptent de nombreux abonnés à leur version papier et qui ont une faible diffusion électronique, c'est-à-dire celles dont le centre de gravité n'est pas – encore – numérique.

Une autre formule d'accès ouvert, peu connue en France mais qui se diffuse chez les grands éditeurs internationaux, est celle qui repose sur un transfert des coûts du lecteur vers l'auteur, qui doit supporter des charges facturées par l'éditeur. L'auteur verse ainsi une somme (parfois quelques milliers de dollars) qui assure un accès totalement ouvert à son article. Souvent cette somme est demandée après acceptation de l'article, mais la simple soumission peut être conditionnée par un versement d'un montant plus faible. Ici l'accès est ouvert de manière immédiate et totale, mais sous condition d'un financement de l'éditeur par l'auteur ou son institution. Cette *golden route*, selon l'expression anglo-saxonne, rencontre une assez large hostilité dans les sciences humaines et sociales, notamment parce qu'elle risque de perturber le processus de sélection proprement scientifique en introduisant en amont des inégalités de moyens. Toutefois, cette pratique de l'auteur-payeur est bien installée chez bon nombre d'éditeurs universitaires de livres, qui tout en organisant une évaluation scientifique des manuscrits qui leur sont proposés demandent *in fine* aux auteurs de leur verser une subvention. Sans doute le symbolisme du livre dans nos disciplines est-il suffisamment spécifique pour que ce soutien financier apparaisse légitime ou acceptable. Mais ce n'est guère le cas pour les revues.

Pour celles-ci, la formule la plus répandue est celle d'une ouverture des archives, c'est à dire un accès ouvert de manière différée. Le pivot en est la barrière mobile, qui libère l'accès au-delà du délai fixé par celle-ci. En deçà c'est le lecteur qui paie, à travers des abonnements institutionnels voire à l'article selon le mécanisme du *pay-per-view*. Plus la barrière est basse en nombre d'années, plus l'on s'approche d'un modèle de gratuité pour le lecteur (comme

pour l'auteur), et la tendance est bien celle d'un abaissement de la barrière mobile, notamment sous l'impulsion des institutions publiques qui soutiennent matériellement les revues. Cette formule, souvent appelée *green route*, peut être assortie de diverses dispositions en matière d'archives ouvertes, combinant une exclusivité de la diffusion pendant la période couverte par la barrière mobile et des droits d'utilisation secondaire concédés aux auteurs, qui peuvent mettre en ligne, immédiatement ou avec des délais courts, sur des sites personnels ou institutionnels des versions préliminaires de leur texte. Ces autorisations / restrictions illustrent bien les tensions propres à cette voie verte, qui s'avère ainsi fortement hétérogène du fait de la variabilité de la barrière mobile et de ces droits d'utilisation secondaire.

La dernière formule d'accès ouvert est immédiate et sans condition, mais elle est partielle, voire paradoxale. Elle correspond à une combinaison entre accès gratuit pour le lecteur et diffusion payante pour les revues, selon un modèle spécifique mis au point par le portail Revues.org. Ce modèle, dit *Freemium*, repose sur la hiérarchisation de différents formats de mise à disposition des textes : le HTML d'un côté, le PDF et le Epub de l'autre. Le texte intégral des articles est d'emblée accessible sans restriction dans le premier format, qui permet la lecture à l'écran, l'impression, le copier-coller. L'accès aux formats PDF (qui correspond à une mise en page papier) et Epub (permettant la lecture sur tablette et liseuse) est réservé aux utilisateurs affiliés à des institutions qui payent un abonnement. Pour le lecteur, le PDF permet l'archivage sur son ordinateur personnel, facilite les échanges, et permet des pratiques de citation classique. Pour les revues ce modèle a plusieurs avantages : assurer une diffusion sous un format identique au support imprimé, faciliter le référencement et les pratiques de citations, dégager des revenus, maximiser la diffusion, garantir un accès totalement ouvert aux contenus, fut-ce sous un format spécifique.

C'est cette orientation qu'a privilégiée *Sociologie du travail*, considérant qu'elle permettait de concilier plusieurs paramètres de notre politique de diffusion : préserver les qualités formelles de mise en page et le respect des normes éditoriales, et même les améliorer tant la mise en forme des articles s'était dégradée ces dernières années à mesure que notre éditeur avait développé la sous-traitance et l'automatisation de nombre de procédures ; continuer à structurer la revue en volumes trimestriels numérotés selon les principes adoptés à la création de la revue, dotés de couvertures permettant de les identifier aisément, et téléchargeables dans leur intégralité au format Epub ; rompre avec les contraintes de l'accès payant, permanent et à tarif élevé, en offrant deux modes d'accès aux contenus, l'un entièrement gratuit et l'autre momentanément payant mais à coût considérablement réduit ; préserver néanmoins des revenus, même réduits, afin d'être en capacité de maintenir une politique éditoriale active et de contribuer à l'animation de la discipline. C'est peut-être sur les évolutions du modèle économique de la revue que les interrogations restent ouvertes, ce qui conduit aux enjeux de pérennisation de la revue et de ses ressources.

2. Modèle économique et activités éditoriales

Parler de modèle économique à propos des revues de sciences humaines et sociales est sans doute un peu abusif, dans la mesure où la plupart de ces revues ne dégagent que de faibles revenus de leurs activités, en tous cas des ressources insuffisantes pour couvrir leurs coûts. *Sociologie du travail* n'a pas échappé à cette situation : si les revenus générés par la diffusion payante ont permis de financer des initiatives éditoriales, seule la subvention publique peut couvrir la charge du secrétariat de rédaction. Par conséquent la question qui se pose avec acuité est celle des conditions matérielles de fonctionnement de la revue. Les enjeux ne sont pas minces : ils concernent l'endurance et la pérennisation sur le long terme d'une revue qui publie chaque trimestre un nouveau numéro depuis 57 ans (soit 228 numéros), mais aussi dans le court terme sa capacité à sécuriser les ressources nécessaires à la fois pour la réalisation d'un travail éditorial exigeant et pour la poursuite d'une politique dynamique.

Financer la revue

Notre expérience nous enseigne que, pour les revues de sciences humaines et sociales, au demeurant très disparates, atteindre l'équilibre financier est une chimère. L'économie des revues repose sur la subvention publique, directe ou indirecte, apparente ou déguisée. En effet, le lectorat ne contribue que très marginalement au financement des revues, et encore les abonnés sont-ils massivement des bibliothèques, et de plus en plus à mesure que l'abonnement à des bouquets de revues diffusées électroniquement l'emporte sur l'abonnement à l'imprimé. La progression de la diffusion électronique ne s'accompagne pas d'une augmentation proportionnelle des revenus : ainsi au cours des dix dernières années le nombre de téléchargements d'articles de *Sociologie du travail* a été multiplié par 4,1 (uniquement sur Science Direct) alors que sur la même période le nombre d'abonnements à l'édition papier a été divisé par 2,3 : on est passé entre 2005 et 2015 de 17.785 téléchargements et 527 abonnements à 74.168 téléchargements et 233 abonnements. Cela indique une croissance franche et rapide du lectorat, alors que dans le même temps le chiffre d'affaire est resté globalement stable. Succès éditorial ne signifie donc pas succès économique, et cela d'autant moins que le chiffre d'affaire de la diffusion électronique est exclusivement issu des abonnements institutionnels, lesquels donnent accès à un nombre croissant de lecteurs individuels, qui rapportent de moins en moins par tête. Toutefois la contribution des lecteurs et abonnés est capitale car elle apporte des liquidités, qui peuvent être investies ensuite dans le développement de la politique scientifique (infra troisième partie). Elle a donc une utilité spécifique et particulière, qui ne concerne pas la couverture des coûts principaux correspondant au travail investi dans la production d'une revue.

Les coûts de production d'une revue sont très divers, et on aurait tort de penser que l'édition électronique les allège parce qu'elle supprime les étapes d'impression et de distribution. Ces tâches ne représentent qu'une fraction très limitée des coûts globaux, et d'autres tâches spécifiques à la diffusion numérique doivent être prises en compte, comme la création de liens hypertextes, le balisage et le codage des textes, la génération de formats multiples (HTML, PDF, Epub, etc.), la mise en ligne, etc. Pour le reste, les autres activités de la revue ne sont pas affectées par le format de diffusion privilégié. Un premier volet de ces activités concerne le travail de secrétaire de rédaction. Cette fonction est assurée à *Sociologie du travail* par un personnel du CNRS, affecté à la revue. Ce poste d'ingénieur d'études équivaut à une subvention publique directe. Toutes les revues ne bénéficient pas d'un tel soutien, mais dans ce cas le travail éditorial est souvent effectué par des personnels officiellement affectés à d'autres tâches, ou « prêtés » à la revue par leur institution d'appartenance, voire par des chercheurs effectuant ainsi un travail masqué. Notre revue bénéficie aussi d'aides matérielles directes mais mal comptabilisées comme la mise à disposition de locaux ou la prise en charge de coûts induits (équipement informatique, téléphonie, reprographie, etc.). Fournies par des universités ou laboratoires (dans le cas de *Sociologie du travail*, le secrétariat de rédaction est hébergé gratuitement par le Centre de Sociologie des Organisations depuis 2011, il l'avait été par le laboratoire Printemps entre 2007 et 2011, et auparavant par l'IRESO, etc.) ces aides sont aussi de l'argent public.

La production des revues est également dépendante d'un travail scientifique, sans lequel la notion même de revue n'aurait pas de sens : ce sont pour le dire simplement les activités d'évaluation par les pairs et de pilotage de la revue. Dans la plupart des cas ces activités sont distribuées entre des experts extérieurs qui évaluent les manuscrits, un comité éditorial qui prend les décisions concernant les textes soumis, et une équipe de direction qui pilote la revue et coordonne ses instances. Le fonctionnement de *Sociologie du travail* est moins vertical puisqu'il n'y a pas de directeur de publication et que le comité de rédaction procède collégialement à l'évaluation des manuscrits. Mais le principe est similaire : le travail

scientifique n'est pas rétribué et repose sur le bénévolat intégral. Celui-ci tend d'ailleurs à être reconnu dans la mesure où ces activités sont peu ou prou prises en compte dans les procédures d'évaluation individuelle ou d'avancement de carrière. Enfin, d'un point de vue économique, cette gratuité est une fiction puisque les académiques qui consacrent une partie de leur temps au fonctionnement des revues sont rémunérés par ailleurs, sur les fonds publics de l'enseignement supérieur ou des organismes de recherche. Le bénévolat peut donc être vu comme une myriade de micro-subventions publiques implicites.

Le financement de *Sociologie du travail* repose sur plusieurs institutions de recherche et d'enseignement supérieur : le CNRS qui finance un poste de secrétaire de rédaction, le CSO qui prend en charge *de facto* les frais d'hébergement et de fonctionnement, les organismes qui emploient et rémunèrent les membres du comité de rédaction. La contribution du lectorat à l'économie de la revue n'est pas négligeable, et nous espérons la développer car une progression signifierait un essor plus grand encore des lecteurs et utilisateurs de l'abonnement *Freemium*. Mais les contributions, directes ou indirectes, des institutions de recherche sont décisives et primordiales. Que l'accès soit ouvert ou non, cela ne change pas grand chose à ce modèle économique basé sur la subvention publique. En effet, les ressources provenant de la diffusion payante ne peuvent couvrir qu'une faible part des coûts de fonctionnement, et les sources de ces financements restent publiques, que la formule adoptée soit celle de l'auteur-payeur ou du lecteur-payeur, parce que les auteurs sont des académiques et que les abonnés aux bouquets numériques sont massivement des bibliothèques universitaires.

C'est donc finalement la stabilité de ce modèle de la subvention publique qui peut assurer la pérennité des revues, l'accès ouvert permettant d'accroître leur diffusion, et ce faisant d'améliorer l'efficacité des aides publiques. Le tournant pris par *Sociologie du travail* s'inscrit dans cette logique, qui est cohérente avec nos exigences éditoriales et avec le rôle primordial du secrétariat de rédaction.

Centralité du secrétariat de rédaction

Accès ouvert ou pas, l'édition scientifique a ses exigences proprement éditoriales, qui s'articulent au processus d'évaluation par les pairs. Vue à partir des textes publiés, l'activité de secrétariat de rédaction prend l'apparence d'un patient et rigoureux travail sur les textes : relecture, correction, mise en page, normalisation des références bibliographiques, fabrication des premières épreuves, compilation des corrections demandées par les auteurs et les relecteurs, mise au point du texte définitif, balisage en vue de la mise en ligne, fabrication des métadonnées, etc. Ce travail éditorial sur les contenus est un impératif incontournable indépendamment du support de diffusion. Il ne s'improvise pas, car préparer des textes en vue de leur publication est un métier, qui incombe à des professionnels spécialisés. Il est aussi une activité sans fin, rythmée par le flux des articles retenus et des numéros trimestriels à préparer. Le changement de mode de diffusion fait émerger quelques tâches nouvelles, prises en charge jusqu'ici par notre éditeur. Cela permettra une meilleure maîtrise d'un travail de préparation des textes qui reste fondamentalement identique.

Le rôle vis-à-vis des auteurs est crucial. Et ceux-ci ont des contacts répétés avec notre secrétaire de rédaction, dès l'enregistrement de leur proposition d'article dans la base de données : information sur le calendrier prévisionnel d'expertise de leur texte, envoi de l'avis du comité de rédaction, répétition de cette même boucle sur d'éventuelles versions révisées, gestion des modifications sur la version acceptée, proposition de corrections de forme (qui sont parfois lourdes), gestion du contrat de droit d'auteur, envoi des premières épreuves, reprise des corrections, demande de validation des secondes épreuves, etc. Ces séquences, qui suivent la chaîne de l'évaluation, amélioration et préparation des textes, passent par de multiples échanges et négociations qui s'articulent avec les interactions de la secrétaire de

rédaction et des évaluateurs. Car le travail éditorial signifie aussi préparation des comités de rédaction, envoi des textes à ses membres, participation aux réunions du comité de rédaction, suivi des décisions prises, collecte des courriers à adresser aux auteurs, interface entre auteurs et comité de rédaction, etc. Le secrétariat de rédaction est aussi l'interlocuteur du diffuseur, à qui les textes sont envoyés quand leur préparation est achevée. Enfin, il contribue à l'intensification des flux d'information sur l'actualité de la revue, à travers la gestion d'un site internet (www.sociologiedutravail.org) et d'un compte twitter (@sociodutravail), autant de tâches qui comptent parce que la revue est faite pour être lue.

Considérée à partir du travail réalisé par son secrétariat de rédaction, *Sociologie du travail* apparaît comme une organisation complexe, dont les activités sont structurées par le calendrier de publication. Car observer celui-ci de manière stricte est un impératif, à la fois une marque de professionnalisme et un signe de respect à l'égard des lecteurs et des auteurs. La revue est une organisation de flux, et de multiples flux dont les rythmes et les débits ne sont pas équivalents : flux imprévisible et parfois erratique de propositions d'articles, flux régulier des réunions du comité de rédaction, flux continu de la gestion des textes, flux désordonné des réactions des auteurs, flux impératif de la sortie des numéros, etc. Le secrétariat de rédaction effectue un travail d'articulation de ces flux, et des acteurs qui y sont impliqués, de manière à ce que chaque trimestre un nouveau numéro paraisse, dans les délais. Son rôle ne se limite donc pas, loin s'en faut, à la préparation des textes. Il est beaucoup plus large et fondamental pour notre revue : le secrétariat de la rédaction est à la fois la plaque tournante qui coordonne toutes les composantes de la revue, et le lieu de convergence qui agence les calendriers et flux hétérogènes. Dès lors, bénéficier d'un poste à temps plein est une nécessité, non seulement pour mettre au point des produits éditoriaux de qualité, mais aussi pour assurer cette gestion complexe.

Continuité des activités éditoriales

L'aide publique, sous forme d'un poste de secrétariat de rédaction, est une condition de pérennisation de *Sociologie du travail*. Les ressources issues de la diffusion, qu'il s'agisse de la formule *Freemium* dans laquelle nous nous engageons ou de la formule antérieure de commercialisation intégrale, ne peuvent suffire à financer un tel poste. Elles sont néanmoins tout aussi nécessaires car elles offrent des moyens pour prendre des initiatives éditoriales et, ce faisant, contribuer à animer la communauté disciplinaire. C'est ainsi que, dès 2001 le comité de rédaction de *Sociologie du travail* a lancé un Prix du jeune auteur, destiné à inciter les jeunes étudiants ou chercheurs (moins de 31 ans) à soumettre des articles. Assorti d'une petite prime monétaire (2000 euros distribués entre les trois lauréats), ce prix a été reconduit chaque année, et le changement de diffuseur ne modifiera pas ce rendez-vous annuel. Un des objectifs est de proposer aux débutants une opportunité de publication reconnue leur permettant de consolider leur CV. Un autre but est d'inciter les nouvelles générations à publier dans la revue, et ce faisant d'ouvrir celle-ci à d'autres objets, terrains, perspectives, raisonnements, investis par les plus jeunes.

Antérieurement, il y a plus de vingt ans, le comité de rédaction a décidé de renforcer la rubrique de recensions d'ouvrages, considérant que la revue devait jouer un rôle important dans la circulation et la discussion des résultats de recherche. Dès lors l'animation de cette rubrique a été confiée à un jeune chercheur, doctorant ou post-doctorant, chargé de repérer les ouvrages, français et anglophones, récemment parus, de les présenter au comité de rédaction, et de solliciter les collègues identifiés pour effectuer les recensions. Ce fonctionnement particulier représente également un coût annuel de 2000 euros environ, mais il illustre l'importance accordée à la mise en débat des productions sociologiques et il sera maintenu.

Grâce aux redevances issues des abonnements payants, *Sociologie du travail* a pu également prendre l'initiative de publier, dès 2005, la traduction anglaise d'une sélection annuelle d'articles. L'objectif poursuivi était double : d'une part offrir à quelques uns de nos auteurs l'opportunité d'élargir leur lectorat en direction de publics anglophones, d'autre part proposer à nos lecteurs, qui pour près de 50% résident dans des pays non francophones et plus de 60% hors de France, une partie de notre production dans la principale langue de circulation internationale. Cette initiative a été délicate à conduire, car la sélection de quelques articles (entre trois et cinq selon les années) pose toujours de grandes difficultés au comité de rédaction. En effet, les critères qui peuvent être pris en compte sont multiples et ne se recoupent pas : faut-il sélectionner les articles les plus stimulants et novateurs, ou ceux qui portent sur des objets et terrains non hexagonaux, ou ceux qui abordent des questions susceptibles d'intéresser des lecteurs non francophones, ou ceux qui mobilisent une littérature internationale ? De plus la qualification des articles publiés dans l'année pour chacun de ces critères peut fortement varier d'un membre à l'autre du comité, ce qui nous a conduit à recourir à une procédure que nous n'utilisons jamais : celle du vote. Par ailleurs, c'est la revue qui a pris en charge sur ses ressources propres le coût des traductions et de leur mise en ligne, ce qui représente une somme importante, proche de 8000 euros par an, soit près de la moitié des revenus qui étaient versés par Elsevier. Du fait de cet effort financier conséquent nous avons été surpris de la décision prise il y a quelques années par l'InSHS du CNRS de concentrer son aide à la traduction de revues sur une seule revue par discipline à laquelle était offerte une traduction intégrale. Non seulement cette politique est discutable d'un point de vue d'équité, et passablement incohérente avec le refus de hiérarchiser les revues dans leur espace disciplinaire, mais, de plus, elle apparaît, à l'aune de notre expérience accumulée, peu efficace en termes de diffusion internationale. En effet, alors que *Sociologie du travail* est diffusé, pour la période qui s'étend de 1999 à 2016, sur un portail massivement en anglais, les articles que nous avons traduits ont eu des scores de téléchargement extrêmement dispersés et jamais significativement supérieurs aux articles en français les plus téléchargés (pour l'année 2015, on trouve deux articles traduits dans le top 10, trois dans le top 50 et 6 dans le top 100). Et sauf deux exceptions, la version anglaise a connu un succès moindre que la version française initiale. Les hypothèses explicatives sont multiples : obstacle de l'identification linguistique – francophone – de la revue, construction des articles en décalage avec les normes en vigueur dans l'édition scientifique en langue anglaise, sujets traités insuffisamment attractifs pour un lectorat anglophone, défaut de visibilité ou de masse critique, etc. Compte tenu des résultats mitigés et des coûts élevés de cette expérience nous allons l'interrompre. En revanche nous allons accentuer les initiatives visant à ouvrir la revue à des auteurs étrangers, écrivant en anglais et publiés dans cette langue, tout en restant attachés à la diffusion de la recherche sociologique en français. Cela conduit à détailler les lignes de force de notre politique scientifique, portée par le travail du comité de rédaction.

3. Politique scientifique et fonctionnement interne

Il est temps de pénétrer plus avant dans le cœur du fonctionnement interne de *Sociologie du travail* et de son comité de rédaction : quel est le rôle de cette instance centrale, quelles orientations scientifiques défend-t-il, comment fonctionne-t-il concrètement, et finalement quels sont les résultats de ses activités ? Répondre à ces questions c'est rendre compte d'une expérience accumulée, et c'est aussi expliciter les lignes de conduite que nous suivrons à l'avenir, car le tournant de la politique de diffusion n'aura aucune conséquence sur les orientations scientifiques de la revue ni sur l'organisation du travail du comité de rédaction.

Les orientations scientifiques

Le positionnement de *Sociologie du travail* au sein de la discipline a évolué au cours des dernières décennies alors que le nombre de revues a fortement augmenté. *Sociologie du*

travail a été créée en 1959 dans une période de fort développement des enquêtes empiriques sur le travail. La revue a ainsi accompagné le dynamisme et l'expansion de ce domaine de recherche, et a joué un rôle clé dans la structuration de ses débats et la diffusion des résultats produits. Très rapidement la panoplie des revues s'est élargie, avec notamment le lancement en 1960 de la *Revue française de sociologie* et des *Archives européennes de sociologie*. *Sociologie du travail* a été pionnière dans le paysage éditorial de la sociologie française, ce qui a contribué à en faire une revue à vocation généraliste, publiant des articles sur des sujets de plus en plus diversifiés. Ce mouvement a été renforcé par la faiblesse des frontières institutionnelles entre les domaines de recherche : en France la communauté des sociologues ne s'est organisée que tardivement (à l'aube des années 2000) en une association savante et professionnelle structurée en réseaux thématiques ; et les revues n'ont donc pas été associées à de tels groupements de recherche. Si *Sociologie du travail* est une revue spécialisée dans un domaine, à l'image de ce que sont au plan international des revues comme *Work, employment and society*, *Work and occupations*, *Industrial relations*, etc., elle est aussi, du fait de son parcours singulier, une revue de sociologie générale.

Par ailleurs, en plus d'un demi-siècle, les manières de définir le travail, de formuler ce que sont les problèmes du travail, de mobiliser la catégorie de travail pour caractériser les activités sociales ont beaucoup évolué. Il est lointain le temps où l'industrie formait le socle de la sociologie du travail, aussi désignée comme une sociologie industrielle. Le territoire du travail s'est considérablement étendu, incluant des activités qualifiées antérieurement comme non professionnelles, par défaut de rémunération monétaire directement associée. En atteste la diversité des qualificatifs accolés au travail... domestique, militant, bénévole, amateur, gratuit, informel, mais aussi artistique, créateur, sportif, politique, etc. Plus fondamentalement le travail ne peut de moins en moins être considéré comme un domaine, avec ses terrains et ses objets propres, fussent-ils plus diversifiés. Il est plutôt une perspective générale, consistant à concevoir la société et ses mutations comme le produit d'un travail collectif et multiforme, combinant des dynamiques sociales enchevêtrées qui concernent les manières de gagner sa vie, d'habiter, de se distraire, de se cultiver, de se former, de s'engager, qui dessinent une variété de régulations, par le conflit, la négociation institutionnalisée, l'exploitation, l'exercice d'un pouvoir, l'arrangement informel, la réglementation, la domination, la déviance, qui renvoient à des enjeux multiples comme la dynamique des inégalités, la mobilité et la stratification sociales, les changements technologiques, la production des savoirs, les échanges commerciaux, etc.

Le titre de la revue ne renseigne qu'approximativement sur son contenu, sur les articles publiés. Ce qui est publié dans *Sociologie du travail* ne peut que résulter de ce qui est envoyé à la revue, même si tout ce qui est proposé n'est pas accepté, nous y reviendrons. Nous ne pouvons pas dire : nous avons besoin d'un papier portant sur tel objet, ou mobilisant telle méthode, ou adoptant telle perspective théorique, parce qu'il y a un manque et que nous voulons le combler. Tout ce que nous pouvons faire, et nous le faisons au fil des rencontres quotidiennes, est d'inviter à proposer des articles ; invitation paradoxale d'ailleurs qui consiste à inciter des collègues à affronter les désagréments des procédures d'évaluation dans lesquelles nous jouons un rôle central ! Mais tel est le prix de l'échange scientifique, et de la publication de qualité. L'orientation de la revue résulte pour une large part de ce qu'est la recherche scientifique sociologique, avec les fluctuations de ses intérêts, les inflexions de ses programmes, et les variations de tous ordres. *Sociologie du travail* n'est pas une institution indépendante de sa communauté d'appartenance, elle est le reflet de la dynamique de celle-ci, elle en est en quelque sorte la vitrine. Aussi aurions-nous peine à identifier une orientation systématique, même si nous avons quelques leviers de pilotage.

Nous tâchons en effet d'adopter une attitude active, par exemple en lançant des numéros thématiques sur des questions qui nous semblent importantes et parfois négligées. Dans ce cas les projets discutés en comité de rédaction font l'objet d'un appel public et ouvert à contributions, de manière à attirer des propositions rendant compte d'une variété de perspectives autour de la question centrale. Les derniers numéros thématiques engagés portent sur : « animaux au travail » (parution prévue en 2018), « le syndicalisme du public au miroir du privé » (publié dans le premier numéro de 2017), « produire la performance sportive » (paru en 2016), « participer au travail, pour quoi faire ? » (paru en 2015), « écrits de travail, travail de l'écrit » (paru en 2014). Nous limitons ces numéros, pourtant construits à partir d'un appel public, à un par année, de manière à laisser suffisamment d'espace pour la publication d'articles varia envoyés à la revue et qui reflètent, c'est notre souhait, la variété des approches de la discipline.

Le comité a initié en 2004 une autre formule destinée à organiser une controverse et un échange de points de vue sur une question qui travaille, voire qui divise, les sociologues ou les sciences sociales. A partir d'un court texte validé par le comité de rédaction il s'agit de demander à un panel de collègues, choisis pour la diversité de leurs points de vue ou approches, de courtes contributions. Cette rubrique, appelée Dossier-débat, obtient des scores élevés de téléchargements, ce qui valide l'importance que nous accordons à la discussion scientifique. Au cours des dernières années des dossiers-débats ont notamment été organisés sur des questions comme : « Le gouvernement par les indicateurs », « New public management et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? », « Maux du travail ; dégradation, recomposition ou illusion ? », « Au-delà du conflit et de la négociation ? », etc.

Rendre compte et discuter la production la plus récente en sociologie est un autre de nos objectifs. Cette orientation est déclinée de différentes façons. D'abord dans une politique active d'animation d'une rubrique de recensions d'ouvrages, qui permet la publication d'une soixantaine de comptes rendus par an, avec l'objectif de faire un large écho à l'actualité de la sociologie, française, et internationale de plus en plus fréquemment. D'autres rubriques participent de la même volonté de mettre en débat les travaux sociologiques : la Note critique qui présente et met en regard un ensemble limité d'ouvrages portant sur les mêmes questions (la dernière, publiée en 2016, s'intitulait « Une structure sociale illisible : les apports de la sociologie allemande contemporaine ») ; et la Review qui mobilise une large littérature pour présenter la variété des approches sociologiques d'un sujet, et dégager des points de cumulativité, des controverses, des pistes à creuser, des angles morts (la prochaine à paraître en 2017 porte sur « La professionnalisation politique »).

L'évaluation collégiale

Les orientations et les contenus de *Sociologie du travail* sont aussi, pour partie, le résultat du travail d'évaluation des textes qui, quelle que soit leur rubrique de destination, font l'objet d'une expertise collégiale. L'évaluation en double aveugle (les textes sont rigoureusement anonymisés et les évaluateurs ne sont pas connus des auteurs) est un principe général très largement adopté désormais par les revues scientifiques y compris en sciences humaines et sociales. *Sociologie du travail* se conforme à cette règle, même si l'anonymat des auteurs est parfois formel dès lors que les communautés scientifiques sont de taille limitée, comme c'est le cas pour la sociologie en France mais aussi à une échelle internationale pour des domaines spécialisés où chacun lit les autres. Le processus d'évaluation est assez spécifique à *Sociologie du travail*, dans la mesure où le comité de rédaction effectue la totalité de cette activité, alors que la sollicitation d'experts extérieurs est exceptionnelle. Cela a des conséquences directes sur le fonctionnement et la composition de ce comité. La collégialité est le socle de l'évaluation, ce qui signifie qu'elle ne concerne pas seulement le recueil d'une

pluralité d'avis sur chaque texte, ni même les discussions sur ces expertises, mais s'étend aux décisions sur chacun des textes. Ainsi la revue ne s'est pas dotée d'un directeur qui aurait le pouvoir de trancher et de prendre les décisions : cette responsabilité est strictement collective. Toutes les décisions sont produites en séance au terme d'échanges d'arguments, lors de débats animés par le coordinateur de la rédaction, dont le rôle est de faire progresser le débat vers la construction d'une décision partagée. Chaque texte est lu par trois membres du comité, désignés en combinant un critère de spécialisation thématique avec un critère d'hétérogénéité des trios. Ces trois rapporteurs présentent chaque texte en séance, émettent leurs avis, avant que s'engage une discussion générale en vue de prendre une décision, variant de l'acceptation en l'état au refus. Ce fonctionnement et la réunion en présentiel nous paraissent être le moyen de produire des évaluations solidement argumentées car exposées à des pairs en séance et de parvenir à des avis maîtrisés. C'est aussi un élément fondamental pour l'émergence de normes et de critères partagés qui encadrent l'exercice toujours délicat qu'est la lecture critique d'un texte.

Cette procédure est particulièrement chronophage pour les membres du comité, qui doivent lire les textes, être présents aux réunions, rédiger ensuite les lettres de demande de reprise ou de refus aux auteurs. Mais notre expérience montre que cela permet de produire des évaluations solides et consistantes, bordées par un contrôle collectif. Cela permet aussi de respecter ce que nous considérons être des obligations vis-à-vis des auteurs : répondre dans des délais courts, prendre au sérieux leur travail, fournir des réponses argumentées traçant des pistes de révision même quand nous refusons leur texte. Parfois ces auteurs sont blessés ou en colère, mais ils envoient plus souvent des messages de remerciement car ils ont trouvé nos lettres utiles. Il arrive que nous ayons à statuer sur des textes très éloignés de ce que nous publions habituellement, ce qui indique probablement que l'auteur lui-même n'est pas un lecteur de la revue. Même dans ce cas de figure nous nous efforçons de formuler des pistes de révision ou de suggérer d'autres destinations pour une version remaniée du texte. Dans le périlleux travail d'évaluation nous pouvons, bien sûr, faire des erreurs en dépit des précautions dont nous nous entourons. Mais dès lors que nous argumentons nos refus, l'auteur peut réviser son texte et peut tenter de le publier ailleurs, ce que nous pouvons parfois constater à la lecture d'autres revues.

Notre procédure entièrement collective et délibérative conduit à la question des contours de ce collectif, de la composition du comité de rédaction et de son renouvellement. Cette composition doit être diversifiée dans de multiples dimensions : thématiques de recherche, approches méthodologiques, référentiels théoriques, affiliations institutionnelles, mais aussi appartenances générationnelles, grades statutaires, et, *last but not least*, sexe. Les exigences d'un travail collectif fortement intégré risquent de favoriser les forces centripètes, conduisant à coopter des collègues proches, par les intérêts de recherche, les approches, les affinités amicales, et ce faisant à produire une homogénéité facilitant les interactions au sein du comité mais menaçant la qualité de son travail. Nous luttons contre ces risques, d'autant plus ardemment qu'à une époque où les critères de fonctionnement de nos communautés de travail étaient bien différents le comité était moins pluriel, et plus stable qu'actuellement ; mais en contrepartie un comité d'orientation plus large était périodiquement mobilisé pour émettre des avis sur les orientations de la revue et suggérer des pistes de travail. A l'échelle du comité de rédaction la diversité interne comme la qualité des relations doivent être continûment consolidées, alors qu'elles peuvent apparaître comme des exigences contradictoires : n'est-il pas plus aisé de bien travailler ensemble quand on partage beaucoup d'implicites professionnels ? Nous pensons que ces deux exigences peuvent se combiner, plutôt nous l'expérimentons. Aussi au cours des cinq dernières années, le comité a été renouvelé pour plus de moitié, avec six départs et sept arrivées. Et ce renouvellement a permis de mettre en

œuvre nos principes de diversité. A court terme nous allons renforcer le comité avec de nouvelles arrivées encore. En dépit de ce fort renouvellement, qui a indéniablement accentué la diversité interne, nous continuons à faire le constat du caractère consensuel des décisions prises. La discussion qui précède peut être longue, vive également, passionnée souvent, elle débouche invariablement sur un rapprochement des points de vue, sur des décisions partagées, sans que nous ne recourions jamais à un vote formel, que d'ailleurs nous excluons par principe et exigence. Nous avons confiance dans notre système même s'il est atypique par rapport au modèle courant des évaluations externes, et notre expérience renforce cette confiance.

Les articles publiés

Mais, qu'est-ce que cela produit, qu'est-ce qu'un article attendu dans *Sociologie du travail*, qu'est-ce qu'un bon article pour le comité de rédaction ? Les réponses à ces questions découlent de l'orientation générale de la revue : celle-ci est résolument tournée vers la recherche empirique plutôt que vers l'histoire des idées ou la généralisation spéculative, de sorte qu'il est attendu des articles qu'ils apportent des connaissances issues d'enquêtes de terrain ou de matériaux consistants et qu'ils développent des théorisations et discussions conceptuelles à partir des faits observés. Concernant les problématisations, les méthodes d'enquête, les cadrages conceptuels, notre point de vue est celui de la diversité, parce que la sociologie est une discipline plurielle et riche de perspectives multiples. L'important est que chaque article rende compte d'une recherche de qualité qui apporte une contribution significative à un domaine de spécialité, que ce soit en termes de connaissances empiriques, de propositions théoriques, d'approches méthodologiques. Mais nous espérons aussi que les articles soient écrits de manière à intéresser un lecteur non spécialiste, un lecteur généraliste. Car nous pensons que la sociologie, en dépit de sa spécialisation croissante, est, et doit rester, une discipline bien identifiée et forte. Chaque contribution spécialisée doit en ce sens proposer des manières intéressantes ou originales d'analyser le monde social. Autant que possible les articles que nous attendons doivent combiner ces deux objectifs : proposer une recherche rigoureuse et originale pour un domaine de spécialité, et présenter un intérêt consistant pour la sociologie en tant que discipline, et plus largement les sciences sociales.

Tout lecteur peut penser qu'il y a des écarts entre les intentions que nous affichons et les résultats que nous obtenons : les articles publiés sont-ils toujours utiles dans leur domaine et sont-ils tous également importants pour la discipline, l'ensemble dessine-t-il un tableau fidèle de la pluralité des perspectives sociologiques ou certaines sensibilités sont-elles appuyées quand d'autres sont absentes ? De là peuvent naître des mythes sur les critères implicites de sélection, voire même sur des critères cachés ou inavouables. Il n'en est rien, le premier facteur qui détermine ce qui est publié, et ce qui n'est pas publié, dans la revue c'est la soumission. Nous ne pouvons pas publier des articles qui ne sont pas proposés à la revue. Le contenu de celle-ci dépend en premier lieu des décisions que prennent les chercheurs quand ils entreprennent la rédaction d'un texte. Et l'agrégation de ces arbitrages, largement individuels et en tous cas indépendants de nous, pèse sur les contenus que nous publions. Finalement, ce que doit être un article dans *Sociologie du travail* n'est rien d'autre que ce que sont les articles qui y sont effectivement publiés. Mais ce qui est publié est le produit d'une combinaison de facteurs dont nous espérons qu'ils sont assez interdépendants : les orientations structurantes de la revue, les stratégies de nos lecteurs, les contours des soumissions, les résultats des évaluations du comité. Aussi est-il utile, pour finir, de livrer quelques informations sur les résultats des évaluations et la sélection opérée.

La soumission d'un article à la *Sociologie du travail* peut s'inscrire dans différents cadres et procédures : les articles proposés dans le cadre du Prix Jeune Auteur sont examinés puis classés par un jury ad hoc renouvelé chaque année et comptant la moitié de membres

extérieurs au comité de rédaction ; la conception de numéros thématiques s'appuie sur deux étapes d'évaluation par le comité, portant d'abord sur les propositions d'articles (quelques pages) envoyés en réponse à l'appel public puis sur les articles pour les propositions retenues au premier stade ; enfin les articles soumis spontanément en tant que varia passent directement dans la procédure ordinaire d'expertise. Compte tenu de cette hétérogénéité nous concentrons l'analyse des résultats de l'évaluation sur ce dernier ensemble. Il représente une cinquantaine d'articles par an, avec des fluctuations de 10% à 20% selon les années. Le devenir de ces articles peut être décrit à l'aide de quelques indicateurs simples, calculés pour les deux dernières années écoulées (2016 n'est pas pris en compte car nombre d'articles sont encore en cours d'examen après des demandes de reprise aux auteurs). Le taux de refus initial (articles refusés dès la première évaluation parmi les articles soumis) est proche de 60%, le taux de demande de révision est proche de 40%, et aucun article n'a été accepté tel quel. Le taux de publication (articles acceptés pour publication parmi les articles soumis) est proche de 28%, la différence avec les demandes de révision s'expliquant par des refus sur des versions révisés et des abandons de la part des auteurs.

Comment interpréter ces indicateurs, et en particulier le taux de refus, souvent mis en avant pour mesurer la qualité des revues ? Nous observons d'abord que ce taux n'est pas stable dans le temps : il a été proche de 80% certaines années, et, plus encore, nous gardons le souvenir pénible de réunions du comité de rédaction où nous avons rejeté la totalité des textes qui nous étaient proposés. Quel travail que de lire des textes qui n'auraient pas dû être adressés à la revue ! Et quelle plus-value collective ! Ces variations ne résultant pas d'une instabilité du travail réalisé par le comité de rédaction, et ne signifient pas fluctuation de la qualité des articles publiés. Elles informent sur les propriétés des articles proposés à la revue, sur la qualité des articles soumis. On ne peut donc avancer que plus le taux de refus est élevé, plus la revue est sélective, donc meilleurs sont les articles qui y sont publiés (donc meilleure est la revue). Notre expérience nous enseigne que ce paramètre n'est pas un indice de qualité de la revue, car celle-ci ne dépend pas seulement des possibilités de sélectionner parmi un grand nombre de textes soumis. Elle résulte aussi de la qualité de ces textes et de leur ajustement à ce qui est habituellement publié, donc du positionnement de la revue, du travail d'évaluation réalisé et de la manière dont ils sont perçus dans les communautés de référence. En ce sens, ce que nous voulons, ce n'est pas recevoir le plus d'articles possibles ; c'est plutôt recevoir de nombreux articles de qualité, qui ont des chances d'être publiés à l'issue de la procédure d'évaluation et de révision. Certes l'évaluation par les pairs signifie sélection. Mais quand nous observons que la qualité des articles reçus augmente, cela signifie que les auteurs qui proposent des textes connaissent et lisent la revue, et que le travail que nous effectuons au sein de *Sociologie du travail* a un sens et produit des résultats.

Conclusions

Sociologie du travail évolue. Mais ce n'est pas le changement d'éditeur, le quatrième dans l'histoire de la revue, qui est le moteur de cette évolution. Il en est plutôt une conséquence, le résultat des réflexions collectives que le comité de rédaction s'efforce de conduire régulièrement. Pour *Sociologie du travail* et pour son comité, le moteur du changement est ailleurs, dans la communauté scientifique où la revue est inscrite. Une communauté qui se compose de ceux qui la lisent, de ceux qui y écrivent, de ceux qui la citent, de ceux qui conseillent d'y publier, de ceux qui espèrent y placer un article un jour, de ceux qui répondent aux appels à contributions dans le cadre des numéros thématiques, de ceux qui acceptent de rédiger des comptes rendus d'ouvrage, etc.

La revue évolue avec eux, et grâce à ceux qui y voient non une institution quelque peu extérieure, considérée selon les points de vue comme vénérable, intimidante, prestigieuse, stimulante, mais une composante de la communauté disciplinaire, du monde professionnel de

la recherche et de l'enseignement. Elle est un collectif qui s'efforce de jouer un rôle actif dans la diffusion des productions sociologiques, pour le profit des lecteurs et des auteurs. Elle fonctionne selon des règles de contradiction et de collégialité, toute décision, depuis l'évaluation d'une proposition d'article jusqu'à la définition d'orientations stratégiques, étant le produit de discussions et d'échanges. Ces principes, et leur mise en œuvre, sont une constante de l'histoire de la revue. Leur endurance implique que la revue soit aussi un lieu d'investissement solide pour ceux qui y sont engagés et un espace de circulation ouvert à ceux qui voudraient l'investir. C'est à ce prix que la revue peut être considérée comme un bien commun. C'est dans cette perspective que nous avons tenté de rendre compte des différentes dimensions, institutionnelle, organisationnelle, scientifique, éditoriale, matérielle, économique, de *Sociologie du travail*.

Les contenus publiés par la revue sont accessibles sur les portails suivants :

Revue.org : à partir de l'année 2017, avec une reprise prochaine des trois années précédentes.

<http://www.revues.org/>

Jstor : à partir de 1982 (et bientôt à partir de 1959) et jusque 2010 (avec l'ajout d'un volume supplémentaire chaque année).

<https://www.jstor.org/journal/socitrav>

Science Direct : pour la période comprise entre 1999 et 2016.

<http://www.sciencedirect.com/science/journal/00380296>

Persée : le partenariat est en cours de finalisation pour la période entre 1959 et 1998.

<http://www.persee.fr/collections?d=121>

Vous pouvez également suivre l'actualité de la revue sur notre site web www.sociologiedutravail.org et sur notre fil d'actualité Twitter @sociodutravail